



Remboursement voyage coronavirus côté Entreprise

Par **Liloubo**, le **31/07/2020** à **15:35**

Bonjour à tous,

Je suis stagiaire dans une boîte qui organise des voyages. Un Client nous a commandé un voyage en Argentine pour lequel nous avons fait un contrat qui n'a pas été signé mais tout négocié ensemble. Le covid faisant, l'opération a été avorté sans formalisation particulière (pas de notification d'annulation du voyage)

Les parties ont juste échangé par e-mails

Ma boîte se demande si elle pourrait quand même conserver une parties de l'avance faites pour le voyage par le Client au titre des sommes déjà payées à ses prestataires locaux et au titre du travail fait sur ledit contrat.

J'ai vu l'ordonnance du 25 Mars 2020 sur la résolution de certains contrats de voyages

Mais je ne sais pas si elle nous est applicable, ni vraiment dans quelle direction chercher, pour fonder notre requête de conserver une partie de l'avance pour ces frais déjà avancés.

Pourriez vous m'aguillier? :)

Excellente journée à tous !

Par **Visiteur**, le **31/07/2020** à **16:30**

Bonjour

A quel titre intervenez vous... "Votre boîte" n'a pas de juriste ?